

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. PASTEL : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33 ; A EWIG, rue Favart, 14 ; BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne : A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

2 Février 1881.

L'ESCLAVAGE AU XIX^e SIÈCLE.

A mesure que la société s'éloigne du christianisme, elle se rapproche du paganisme, en adopte les lois et les mœurs et retombe dans l'esclavage, cette grande plaie de l'antiquité. Plus une société est chrétienne, plus l'individu y est libre ; moins elle est chrétienne, plus se resserre pour lui le cercle de la liberté.

Pauvre Jacques Bonhomme, en t'éloignant de l'Eglise ta mère, tu te livres à des farceurs qui te font prendre des vessies pour des lanternes, tu te laisses enchaîner par des maîtres bien durs, bien impitoyables, qui te ravissent le temps sans même te laisser l'éternité, dont ils veulent te fermer la porte.

Partout où s'étend l'influence de la loge, elle fait sentir sa main de fer. La suppression de l'aumônerie militaire, n'est-ce pas la main mise sur l'âme du soldat, une atteinte mortelle à la première de toutes les libertés comme à la première de toutes les obligations ?

Les droits de Dieu et les droits de l'homme sont foulés aux pieds dans l'armée française. Pendant quatre ou cinq ans, l'âme du soldat est livrée surtout à l'action maçonnique, sans autre religion que la discipline militaire.

Mais il y a pire que cela : c'est la main de la maçonnerie mise sur l'enfance. Non-seulement on entreprend de chasser Dieu de l'âme de la jeunesse, mais, pour n'avoir pas à le chasser, on veut l'empêcher de prendre possession de l'âme de l'enfant, on organise un système d'instruction qui fait abstraction

de Dieu. Et ce monstrueux projet est en train d'entrer dans la voie de la pratique.

C'est l'entreprise de la dégradation du genre humain.

Les esclaves forcés, c'est-à-dire les instruments de la franc-maçonnerie, sont plus nombreux qu'on ne le pense, parce que son action s'étend sur tous ceux qui, à un titre quelconque, dépendent de ses affidés. Elle fait le mal, et quand elle ne peut pas, elle s'efforce d'empêcher le bien. En France, il y a dans l'industrie privée, mais dans des industries privées qui atteignent la hauteur de services publics à tous les degrés, de nombreux ouvriers qui sont de vrais esclaves, des ouvriers qui ne sont plus les maîtres ni de leur âme ni de leur corps. Et ces ouvriers sont une armée.

Prenons d'abord les chemins de fer. Les chemins de fer en France comptent plus de deux cent mille employés qui, aux yeux des compagnies, généralement du moins, sont des corps sans âme. Dans l'organisation de leurs nombreux services, les compagnies ne tiennent aucun compte, ou à peu près aucun, de la loi de Dieu. Tout est organisé pour faire de leurs hommes plus ou moins galonnés, depuis le dernier homme d'équipe jusqu'à l'employé supérieur, une machine, un rouage, et pas autre chose. Dieu a-t-il des droits sur eux, n'en a-t-il pas ? Ces gens-là ont-ils une âme, n'en ont-ils pas ? Ont-ils d'autres devoirs à remplir que celui de traîner des colis, de chauffer un train, de surveiller la voie et d'annoncer aux voyageurs le nom de la station où le train s'arrête ? Presque toutes les compagnies l'ignorent ; car elles ne laissent à leurs employés aucun temps pour remplir les devoirs du culte public qui est dû à Dieu.

Dieu n'existe pas pour la généralité des compagnies de chemins de fer. Quand on entend des économistes pousser des soupirs sur le sort des serfs du moyen âge et déplorer la lenteur avec laquelle le christianisme a détruit l'esclavage, on peut leur montrer ces deux cent mille enchaînés à la ligne ferrée, pour qui l'âme n'existe pas. Le galon qu'ils portent à leur casquette n'est

qu'une livrée, et la livrée de la pire servitude, la servitude de l'âme. Comment tout cela est-il possible en France ?

Et pourtant l'intérêt des compagnies n'est-il pas engagé à ne pas faire de leurs employés des automates plus ou moins intelligents qui, au premier jour, peuvent donner de redoutables soldats pour l'insurrection ? Car au fond ils sont mécontents, parce qu'ils sentent bien qu'ils sont des esclaves, et, à l'heure favorable, ils se hâtent de secouer le joug.

Il y a une compagnie, celle du chemin de fer d'Orléans, qui s'est souciee davantage de l'âme de ses employés ; elle a cherché des combinaisons qui lui permirent de ne pas les priver de tout acte de religion. Au moment critique elle a été récompensée de sa bonne volonté. Tandis que les employés et les ouvriers de telle autre compagnie abandonnaient, à Paris, leurs ateliers, désertaient leur poste pour se ranger sous la bannière antisociale de la Commune, le personnel de la compagnie d'Orléans lui resta fidèle.

Et cet état de choses en est arrivé à un point qu'on se rend presque ridicule en faisant des tentatives pour en sortir. Il y a quelques années, dans l'assemblée des administrateurs d'une riche compagnie, il se trouva un administrateur assez arriéré pour proposer un moyen de sanctifier le dimanche, ses collègues se mirent à rire de cette étrange proposition. Remontez à la cause de cette répulsion pour la loi de Dieu, vous la trouverez dans la maçonnerie.

Un membre éminent des comités catholiques demandait naguère au directeur bon chrétien d'une très-grande usine l'autorisation de faire quelques conférences aux ouvriers. L'autorisation ne lui fut pas accordée. L'homme de zèle fut surpris de ce refus, donné évidemment à regret. Il insiste, et le directeur lui donne à entendre qu'il n'est pas libre, qu'il est gêné, que les conférences qui lui conviennent à lui ne plaisent pas à d'autres administrateurs, et que son refus est forcé. D'où est venu l'obstacle ? D'administrateurs liés à la franc-maçonnerie. S'il n'y

avait pas là, en effet, un intérêt sectaire, pourquoi s'opposer à ce qui peut moraliser l'ouvrier, faire du bien à son âme et l'éloigner des dangereuses doctrines qui ruinent la société ?

La maçonnerie ne pèse pas seulement sur les compagnies de chemins de fer et des grandes usines : son action se fait sentir dans les petits ateliers, de sorte que, du haut en bas, sous son influence tyrannique, il y a une grande, une immense organisation d'esclavage, qui ne laisse à l'ouvrier que l'alternative de perdre la foi de son enfance ou de mourir de faim. Et la secte gouverne aujourd'hui la France. Si cette entreprise de déchristianisation se continue, si la Providence ne vient pas enrayer la marche aujourd'hui entièrement libre de la secte, elle fera peser sur la France, grâce aux moyens rapides de communication et d'action, un joug que l'antiquité n'a connu nulle part. Nous y allons, nous y courons. Mais Dieu n'a pas donné sa démission. Le moment approche où retentira sa voix de tonnerre disant : Halte-là !

Chronique générale.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Nous croyons savoir, de source certaine, que les élections générales sont définitivement fixées au 1^{er} dimanche d'octobre.

On signale la présence à Paris d'un grand nombre de préfets, venus pour rendre compte au ministère de l'intérieur de la situation nouvelle résultant des dernières élections municipales.

M. Constans a profité de la présence de ses subordonnés pour régler une question qui ne laisse pas que de soulever quelques difficultés dans la pratique.

On sait que, d'après la loi, les maires suspendus de leurs fonctions ne sont pas immédiatement rééligibles.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHESE.

(Suite.)

Quelques riches faïences, une coupe en rhodante, ornée de figurines délicieusement ciselées, rappelaient qu'aux jours de la splendeur de précieux souvenirs avaient été offerts à la femme du général autrichien. Nul visiteur ne pouvait en ignorer l'origine, car, d'habitude, on ne passait pas dix minutes chez M^{me} de Grénaff sans apprendre que ces faïences lui avaient été données par la reine de Bavière, près de laquelle elle avait rempli pendant six mois le rôle de dame d'honneur. On savait encore plus promptement que la coupe lui venait de l'impératrice d'Autriche, oui, de l'impératrice elle-même, charmée des soins pris par la baronne pour organiser un bal dans une petite ville où la souveraine avait passé pendant que le général de Grénaff se trouvait y surveiller des expériences militaires. Hélas ! les plaisirs de chaque jour, de chaque heure dont, si facilement, la baronne aurait pu jouir, avaient été singulièrement gênés par l'humeur acrieuse de son mari, homme de sens

et de très-noble caractère. Il mourut. Une liberté complète fut rendue à celle qui, plus d'une fois, s'était déclarée esclave et opprimée. Mais ! ô ironie des jeux du sort ! l'heure qui brisa la chaîne ferma la porte par laquelle la prisonnière aurait voulu sortir. Cette porte était spacieuse, elle donnait entrée dans les hauts cercles de la tour ; la clé en était confiée à ce génie puissant que l'on nomme la fortune. Et voilà que, lorsqu'il eut achevé de coucher le laron dans une tombe digne de lui, le génie s'en vola et la porte resta close. Dans ce changement de position, M^{me} de Grénaff eut au moins le bonheur de ne s'en prendre à personne, ce qui lui épargna les tentations de ressentiment. Des rentes viagères et de beaux appointements formaient presque en entier les revenus du baron. Le maigre héritage qui, par suite de ses dernières intentions, dut se diviser entre ses deux sœurs et sa femme, porta à chacune un témoignage d'affection.

Quand une succession laisse subsister chez tous les légataires le respect et la reconnaissance pour les volontés du mort, on peut la regarder comme admirablement partagée. Il en fut ainsi de celle de M. de Grénaff, et la modicité même des fonds en litige contribua à amener ce paisible résultat.

Cependant, la baronne ne put se résoudre à rester à Vienne dans une déchéance qui aurait fait cruellement souffrir son amour-propre. Elle ne

voulait pas non plus se résigner à retourner en province, sur le bord de l'Anjou, partager avec sa sœur, la mère d'Alphonse, une vie monotone et des soins prosaïques. Elle résolut de gagner Paris, d'y fixer son séjour habituel et de dépenser en voyages le peu d'argent qu'elle parvenait à ménager. Adroite, elle trouvait le moyen de transformer elle-même ses toilettes, de manière à paraître convenable dans les salons qu'elle fréquentait. Spirituelle, instruite par sa propre expérience d'une foule de détails sur la société et les habitudes autrichiennes, ne se faisant point scrupule de tirer de son imagination ce que la réalité aurait refusé au pittoresque de ses récits, elle avait une de ces conversations puériles, oiseuses, mais faciles et amusantes, très-appréciées dans le monde. Elle aimait passionnément la lecture et dévorait tous les romans nouveaux, ce qui l'aidait à en esquisser elle-même de fugitifs dans ses souvenirs. Sachant tirer parti de ses déceptions, elle se faisait plaindre sans compromettre sa dignité ; elle voyait alors les invitations se multiplier d'autant plus qu'elle n'était nullement absolue sur le choix de ses amis, pourvu que leur condition fût convenable et qu'elle trouvât chez eux de nombreuses réceptions.

Comment se faisait-il qu'elle n'eût point encore songé à produire autour d'elle, dans des cercles si bien élargis, un neveu fort désireux lui-même de

jouir de quelques distractions ? Deux raisons se présentaient pour répondre à cette question. D'abord, Alphonse aimait véritablement la campagne et n'aurait point échangé volontiers son far niente des champs pour un séjour occupé à Paris. Nous avons vu dans sa conversation avec Xavier où se portaient ses rêves et, comment au moment de saisir l'opulence, il tournait volontiers ses regards vers la propriété tourangelles. L'idée de venir à Paris s'amuser, toutes les fois qu'il en aurait envie, résumait en lui tout ce que la grande ville peut offrir de ressources. Voilà ce qui était résulté de la mort d'un père, de l'intelligence d'une mère dont la foi était aussi endormie que les idées étroites ; et, enfin, des leçons d'un petit collègue laïque de province. Heureusement une âme droite et une grande simplicité avaient préservé ce jeune homme de trouver le poison à la place du vide.

La seconde et principale raison qui expliquait la négligence de M^{me} de Grénaff, c'est que, d'ordinaire, les gens qui s'aiment beaucoup eux-mêmes ne sont nullement pressés de s'occuper des autres. Autour de l'égoïste, mille bonnes petites raisons s'enlacent pour lui former comme un invisible rempart. Il est là, retranché, appelant parfois à se présenter devant lui ces motifs qui lui servent de défenseurs et le plus souvent se laissant garder par eux sans songer à les faire comparaître.

Alphonse n'avait pas l'habitude de sonder bien

Paris, 1^{er} février.

Il s'est produit aujourd'hui une détente sur le marché de l'argent, sur les reports, sur le 5 0/0 qui se sont traités à 40 et 42 centimes. On cote, coupon détaché, sur ce fonds, 119.15; en clôture on est à 119.62 1/2, report compris.

L'Italien fait 88.05, et le Florin d'Autriche 76.75.

Il y a quelques préoccupations au sujet de l'extérieur.

Nous retrouvons l'action du Comptoir d'escompte à 1.040; le Crédit lyonnais fait 1.422.50 après 1.130 et la Banque de Paris 1.160 après 1.162.50.

L'action du Crédit foncier est vivement demandée de 1.452.50 à 1.460. On apprend que le portefeuille de l'institution ne contient plus de valeurs égyptiennes, et cette circonstance, qui rend disponible une partie des réserves, cause aux actionnaires une vive satisfaction. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie est à 632.50.

On cote 620 sur la Banque nationale. La hausse de ces derniers jours était toute factice; elle était en contradiction avec ce que l'on sait des dissentiments qui existent parmi les administrateurs de la Société.

Le Crédit général français est toujours fort lourd. On craint une baisse nouvelle par suite de réalisations de portefeuilles.

La Banque de prêts à l'industrie vient de porter son capital à 20 millions de francs. Les actionnaires ont reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement dans leur assemblée générale du 26 janvier; l'action est à 595.

La Société de dépôt et de comptes-courants se négocie à 710.

On s'occupe en Banque des obligations 5 0/0 de la Rente mutuelle, dont l'émission va avoir lieu dans quelques jours.

Une hausse très-vive se poursuit sur le Suez par suite de l'accroissement continu des produits du transit. On est à 1.490.

Nord, 1,740; Orléans, 1,340.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Chambre des députés a adopté hier, sans discussion, le projet de loi déclarant d'utilité publique le chemin de fer de Saumur à Château-du-Loir.

Aujourd'hui mercredi, à midi, la Loire était à 3^m 50 à l'échelle du pont Cessart.

Crue depuis vingt-quatre heures: 20 centimètres.

M. Carvalho, blessé grièvement la semaine dernière dans une rencontre au sabre, est hors de danger.

Son père et sa mère sont venus auprès de leur cher blessé. Mais M. Carvalho a déjà dû quitter Saumur, rappelé à Paris par les derniers préparatifs de la première représentation de l'œuvre posthume d'Offenbach.

M^{me} Carvalho est restée auprès du jeune sous-officier, qui sera prochainement en mesure de rentrer dans sa famille pour achever sa convalescence.

L'INCIDENT DE SAUMUR.

L'enquête relative aux incidents de l'École de cavalerie de Saumur, dont M. le général de Galliffet avait été chargé, est terminée. Les conclusions du rapport du commandant du 9^e corps donnent tort à l'autorité civile.

Les faits ont été exagérés de part et d'autre.

Le commissaire de police, ce fonctionnaire si irascible, qui a causé tant de bruit par sa fougue intempérante, a été invité à se départir de sa « rigueur » accoutumée contre les jeunes officiers.

Le *Moniteur*, en publiant cette nouvelle, termine par cette réflexion philosophique que lui inspire le grand Shakespeare:

« Tout est bien qui finit bien. »

Nous n'apprécions pas, au même degré que notre confrère, la mansuétude dont fait preuve le commissaire de police de Saumur. Il nous semble qu'il y avait plus et mieux à faire que de lui donner une satisfaction quelconque.

Dès lors qu'il était établi qu'au fond, les jeunes officiers — qui ont montré dans toute cette affaire une grande prudence, une grande longanimité — devaient recevoir le prix de leur conduite, il fallait leur donner cette satisfaction qu'on refuse, en principe, au commissaire, mais qu'on lui accorde en fait.

Après tout, ils savent à merveille que personne ne peut les forcer à se fournir chez les commerçants qui ne leur conviennent pas. Il n'en sera que ce qu'ils voudront. Et, pour répondre par un autre mot de Shakespeare, on leur dira:

« Comme il vous plaira ! »

Or, dans certain nombre de communes, les conseils municipaux dont la majorité est conservatrice ont réélu des maires suspendus, précisément pour protester contre la décision du gouvernement.

M. Constans a décidé que ces fonctionnaires devraient être remplacés.

La loi est toujours strictement appliquée lorsqu'il s'agit des conservateurs!

**

Le 4^{er} mars 1873, M. Gambetta prononçait les paroles suivantes, que la *Vérité* vient d'exhumer fort opportunément:

« M. LEON GAMBETTA. — Nous voulons la République avec ses libertés — c'est-à-dire ses droits primordiaux — de presse, de réunion, d'association mises au-dessus des lois elles-mêmes. (Exclamations en face et à droite de l'orateur.)

» En quoi, messieurs, une pareille déclaration pourrait-elle vous alarmer? Si la République existait, si elle était aux mains des républicains, vous auriez tous un intérêt primordial à ce que ces droits fussent placés au-dessus des atteintes du législateur, à ce qu'ils fussent placés dans une sphère inaccessible aux entreprises des Assemblées et des pouvoirs exécutifs... (Mouvements divers.)

» Une voix à droite. — Et des dictateurs!

» M. LEON GAMBETTA. — Pour nous, dis-je, la République ne doit pas être un leurre. »

Plus récemment, dans son discours de Cherbourg, M. Gambetta a fait une déclaration ainsi conçue:

« Homme de liberté et de discussion, j'appelle toutes les discussions et toutes les libertés; aussi je soutiendrai la liberté de la presse de toutes mes forces et de mon vote au besoin. »

Nous attendons que M. Gambetta monte à la tribune pour soutenir « de toutes ses forces » la « liberté de la presse mise au-dessus des lois elles-mêmes, placée au-dessus des atteintes du législateur, dans une sphère inaccessible aux entreprises des Assemblées et des pouvoirs exécutifs ».

Nous comptons aussi sur le vote de M. Gambetta qui, jusqu'à ce jour, s'est éloigné des scrutins.

**

90 PROCÈS EN 87 JOURS.

Les opportunistes ne se contentent pas de persécuter la presse antirépublicaine, ils osent encore railler leurs victimes.

Car nous ne pensons pas que M. Allain-Targé ait voulu parler sérieusement quand il a dit jeudi à la tribune: « Le gouvernement pratique l'expérience de l'impunité; — à l'heure qu'il est, la répression somnolonne volontairement; — les poursuites sont rares et intermittentes. »

L'impunité! Voici comment elle s'est traduite depuis le 1^{er} novembre:

90 procès ont eu lieu! Or, du 1^{er} novembre au 23 janvier, date de la dernière poursuite intentée (*Journal de Rennes*), on compte juste quatre-vingt-sept jours.

profondément les questions morales. Cependant, un certain sentiment de la vérité ne lui avait pas échappé à ce sujet. Comment aurait-il pu s'y soustraire? A toutes les fois qu'il était venu à Paris, sa tante et ses cousins de Bois-Rouges l'avaient entouré des plus affectueuses attentions; tandis que, dans ce jour solennel où nous le voyons reçu par M^{me} de Grénaff, il peut constater que, chez cette chère tante, il va dîner pour la première fois. Aussi, pendant qu'elle achève d'apprendre les aventures des héros de son roman, Alphonse promène-t-il sa pensée de l'émuante entrevue qui se prépare pour le soir même, au menu qu'il espère rencontrer chez une femme habituée aux délicatesses parisiennes.

Enfin, frappé à la fois par les rigueurs de novembre et les reflets sombres d'une cour, le jour casse complètement. La baronne doit abandonner le drame qui l'intéressait si vivement. Elle jette la brochure de côté et s'écrie:

— Ah! j'en ai la tête fatiguée. Voyons, petit, parlons de toi. Que dis-tu de ma trouvaille?

— Ma tante, vous êtes comme les fées.

— Sept cent mille francs de dot et un château.

— Un château! Vous viendrez passer la belle saison chez nous?

— Mais, bien entendu, s'empressa de répondre la baronne.

— Ah! nous serons bien heureux de vous re-

Il y a donc eu un procès par jour! pendant près de trois mois. C'est ce que M. Allain-Targé ose appeler des « poursuites rares et intermittentes! »

Jamais, on peut le dire, le pays n'avait assisté à une pareille orgie d'arbitraire.

Le *Journal de Rennes* dit à ce propos:

« On pourra définir la République: Le gouvernement des procès de presse. Et les journaux républicains applaudissent, quand ils ne sont pas dénonciateurs.

» Ces innombrables procès n'augmenteront pas le prestige des institutions républicaines.

» Pendant dix-huit ans nous avons combattu avec vivacité et avec indépendance le gouvernement impérial. La dictature de Napoléon III était beaucoup plus libérale que la dictature occulte de M. Gambetta.

» Depuis trois mois nous avons subi plus de procès que pendant les dix-huit années de l'Empire.

» Et les hommes qui sont au pouvoir sont ceux qui ne cessent de réclamer la liberté absolue de la presse et le jugement des écrivains politiques par le jury!

» Quelle honteuse palinodie! »

Et nous ajouterons: Quelle honteuse comédie jouent les farceurs opportunistes en osant parler de l'impunité de la presse!

**

Il ne serait pas impossible, assure-t-on, que les bruits de retraite de M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui ont circulé à diverses reprises depuis un mois, ne se réalisassent très-prochainement.

Le ministre des affaires étrangères n'aurait plus, paraît-il, pour soutien, au sein du conseil, que M. Jules Grévy, et personne ne doute, en conséquence, que sa succession ne soit ouverte à l'heure présente.

Aussi l'interpellation de M. Antonin Proust, qui semblait devoir être primitivement une simple comédie, nous ménagerait-elle, dit-on, un débat qui aurait tous les caractères d'une exécution; ce serait apparemment la volonté de M. Gambetta.

Nous pouvons, dans tous les cas, annoncer que la discussion sera très-vive. La politique de M. Barthélemy Saint-Hilaire, révélée par le *Livre jaune*, sera attaquée de plusieurs côtés à la fois. M. Lamy s'est fait inscrire pour prendre le second la parole; le député du Jura saisira cette occasion pour prononcer un grand discours.

**

M. le baron Cottu, préfet de Seine-et-Oise, et le commissaire de police de Versailles ont, dit-on, chacun un fils à l'École de Saint-Cyr.

Il nous revient que les camarades de ces jeunes gens auraient inventé à leur usage une nouvelle *brimade*. Ils les auraient obligés à crocheter une serrure, en souvenir des exploits paternels.

Nous plaignons fort ces deux élèves, qui sans doute n'en pouvaient mais, d'avoir été soumis à une pareille épreuve. Mais ils devront, en somme, s'en prendre aux antécé-

devoir. Maintenant, vous qui connaissez mesdames Vangaramenghen, faites-moi la leçon, de grâce. Il ne faut pas que je me présente dans de mauvaises conditions.

— Sois tranquille. J'ai préparé le terrain. Il est convenu que tu es très-impressionnable, ce qui te nuit au premier abord.

— Mais, cependant, ma tante, dit Alphonse légèrement piqué, cependant...

— Ne vois-tu pas que c'est très-adroit? Si l'on te trouve déjà bien en pensant que d'ordinaire tu es encore mieux...

— Est-ce qu'il faudra prendre l'air timide?

— Absurdité! L'air timide! tu veux donc que l'on te croie un stupide? Il faut tâcher au contraire de faire valoir tes avantages.

— Vaisera-t-on? s'écria Alphonse.

— Je ne le pense pas. Tu es donc un beau valet?

— Ah! ma tante, un Vestris.

— C'est bien dommage alors, dit la baronne en riant. Tu aurais fait admirer ton agilité.

— N'en plaisantez pas, ma tante. Sans elle, aujourd'hui, j'étais un homme perdu. J'ai livré bataille, j'ai gagné victoire, j'ai escaladé la muraille, je me suis emparé de la place forte...

— Que dit-il? reprit M^{me} de Grénaff. Je ne suis pas un OEdipe, mon ami.

— Eh bien! ma tante, une vieille femme af-

deux de leurs pères et au gouvernement qui oblige ses préfets et sa police à une honteuse besogne.

**

Nous lisons dans la *Patrie*:

« Le gouvernement, comprenant sans doute que l'application des décrets aux congrégations d'hommes n'a pas été pour lui un triomphe éclatant, cherche à « mieux réussir » à l'égard des congrégations de femmes.

» Des démarches plus ou moins officieuses ont été faites auprès de plusieurs de ces dernières pour obtenir la présentation de leurs statuts et de leur demande d'autorisation.

» Il y a plus, le ministre des affaires étrangères a conféré à plusieurs reprises à ce sujet avec M^{re} Czacki, nonce apostolique du Saint-Siège, et lui a dit que le gouvernement français serait heureux que le Saint-Père voulût bien intervenir pour obtenir la soumission des congrégations de femmes.

» Les négociations entamées à ce sujet sont en pleine activité; mais il ne paraît pas que jusqu'à ce jour aucun résultat appréciable ait été obtenu. »

**

M. Poriquet, sénateur de l'Orne, fait ainsi la leçon à M. Dugué de la Fauconnerie:

« Enfin, désormais, vous allez vous abandonner avec une aveugle confiance au courant républicain. Les dangers que vous aviez été le premier et le plus ardent à signaler, vous n'y croyez plus et vous en donnez une raison qui vraiment m'étonne. Vous pensez que nous ne mourrons pas, parce que nous ne sommes pas encore morts; que les catastrophes qui nous menacent ne nous atteindront pas, parce qu'elles ne nous ont pas encore frappés. Mais, en vérité, ne voyez-vous pas les nuages chaque jour se rapprocher, et n'entendez-vous plus les menaces, toujours de plus en plus violentes, de l'armée révolutionnaire, qu'un gouvernement impuissant laisse librement réorganiser? »

**

On lit dans la *Gazette de France*:

« M. Dugué de la Fauconnerie est assuré de l'appui de M. Gambetta dans l'Orne. Des députés républicains de l'arrondissement de Mortagne sont venus consulter au Palais-Bourbon et en ont rapporté cette bonne parole. »

**

L'*Ordre* annonce que le candidat qui sera opposé à M. Dugué de la Fauconnerie sera M. de Boissieu, ancien sous-préfet de Marmiers, propriétaire dans le département de l'Orne.

D'autre part, le *Journal d'Alençon* dit que deux noms sont mis en avant parmi les « conservateurs »: celui de M. Henri Chartier, avocat, ancien sous-préfet de Mortagne, et celui de M. Achille Delorme, ancien député à l'Assemblée nationale.

reuse, une Meg transformée en sorcière de Paris, une des trois Parques, certainement, ayant pris une heure de vacances, avait osé jeter les yeux sur la place que je convoitais pour me rendre à une délicieuse audition. Elle touchait presque à la voiture. Mais on n'arrête pas l'éclair dans sa course. Je suis venu, j'ai vaincu... D'une voix pleine de colère, mon ennemie m'a voué aux dieux infernaux. Moi, calme dans mon triomphe, j'ai détourné la tête et je l'ai abandonnée à ses rêves de vengeance...

M^{me} de Grénaff riait et haussait les épaules.

— Fou, dit-elle, tu es toujours le même. M^{me} Vangaramenghen te trouvera bien amusant. En attendant, donne-moi ton bras, le dîner est servi.

La salle à manger ressemblait à une serre, tant les herbes souples et traînantes, les branches vertes, les plantes de toutes sortes, ornaient les consoles, tombaient du plafond, se groupaient dans des vases, tournaient autour des colonnettes du buffet. Aucune de ces plantes n'était précieuse: à la beauté, la quantité suppléait. On devinait, sous cette profusion, le goût du luxe qui, forcément restreint, cherchait à se satisfaire à peu de frais.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Nous étions donc bien fondé à penser que nous en avions fini de cette malheureuse histoire, et voilà une correspondance parisienne de ce matin qui croit savoir de bonne source que, « contrairement à l'avis exprimé par plusieurs journaux annonçant que l'incident de Saumur était terminé, le conflit persistait du côté du ministre de l'intérieur. »

Notre commissaire de police, avec cette haute protection, ne peut manquer d'avoir bien sincèrement et aux militaires aussi.

Nous apprenons, au dernier moment, dit le *Patriote*, qu'un assassinat se serait commis dans l'arrondissement de Craon ou même à Craon. — Les détails manquent encore.

SABLÉ.

On télégraphie de cette localité :

« La marbrerie est inondée. L'eau a envahi les places de la Marine et des Ormeaux et le quartier de la fonderie. »

« La route de Juigné est barrée. »

« Un piquet de pompiers est en permanence à la mairie. »

« Jamais nous n'avions vu une crue semblable. »

TOURS.

Un bien triste accident est arrivé dimanche, vers 4 heures, au sieur Rifelet, couvreur, âgé de 33 ans. Rifelet était occupé à réparer la couverture d'une maison, située rue de la Dolive, quand, tout à coup, l'humidité aidant, le pied du pauvre ouvrier glissa sur les ardoises, et il fut précipité sur le pavé de la rue.

Relévé immédiatement, il fut transporté à son domicile où il expira une demi-heure après. Rifelet laisse une veuve enceinte et un enfant en bas âge. (Indépendant.)

POITIERS.

Samedi, la Cour de Poitiers a rendu son jugement dans l'affaire pendante entre l'honorable M. de Valois, juge suppléant au tribunal de Fontenay, et M. Cottineau, le sous-préfet républicain de cette dernière ville.

La Cour, faisant droit aux conclusions développées par M. Ernoul au nom de M. de Valois, a condamné le citoyen Cottineau, l'amateur des coups de chapeau, à un franc de dommages-intérêts et aux frais de première instance et d'appel.

LES SABLES-D'OLONNE.

Suivant le *Figaro*, le nombre des marins des Sables-d'Olonne victimes de la dernière tempête s'éleverait à 53.

Les gouvernants sont très-fiers de ce que le produit des contributions augmente, c'est-à-dire de ce qu'ils nous prennent chaque année un peu plus d'argent.

Puisque, par exemple, les contributions sur les boissons augmentent, c'est, nous dit-on, qu'il se trouve en France plus de gens pouvant boire un verre de vin.

La chose n'est pas exacte. Ce qui élève la recette de la contribution sur les boissons, c'est que les ouvriers et les gens peu fortunés, ne pouvant plus boire de vin, se jettent sur l'eau-de-vie.

Or, l'eau-de-vie rapporte à l'Etat beaucoup plus que le vin. La consommation croissante de l'alcool augmente donc les ressources de l'Etat, mais ruine la santé et les mœurs.

Que nos gouvernants soient moins fiers du profit qu'ils tirent de l'empoisonnement de leurs gouvernés !

Avis aux Contribuables.

La monarchie de Louis XVI dépensait 500 millions.

Le grand empire de Napoléon coûtait 800 millions.

La Restauration pourvoyait à tout avec un milliard.

Louis-Philippe n'exigeait pas un milliard et demi pour le budget ordinaire.

Sous Napoléon III, les dépenses ordinaires se réglaient avec 1,600 millions.

Le budget de la République touche à trois milliards de crédits ordinaires.

Toutes les autres dépenses publiques ont

suivi la même progression : en dix ans de paix, avec les dépenses départementales et communales, les dépenses atteignent au chiffre fabuleux de cinq milliards.

Et l'on va contracter de nouveaux emprunts.

Nous avons tout à fait l'air de gens qui courent à la banqueroute !

RÉSERVE ET ARMÉE TERRITORIALE.

CONCOURS

Pour l'admission dans l'Intendance militaire.

Un concours pour l'admission aux emplois d'officiers de réserve ou de l'armée territoriale attachés au service de l'Intendance militaire aura lieu au mois d'avril prochain.

Les demandes des candidats doivent être adressées, avant le 10 mars, à MM. les Généraux commandants les subdivisions dans lesquelles résident les intéressés.

L'on peut prendre connaissance, dans les bureaux de tous les fonctionnaires de l'Intendance du corps d'armée, des conditions d'admission et du programme des connaissances exigées.

L'Intendant militaire du 9^e corps d'armée, DEMONS.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation du 1^{er} au 28 janvier.

N ^o D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS.	BOEUF.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS.	
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.						
BOUCHERS									
MM.									
1	Biéumont.	3	1	6	19	11	13	11	13
2	Corbiveau.	8	6	13	48	38	59	38	59
3	Biéumont-J.	1	1	1	1	1	1	1	1
4	Béchereau.	1	4	5	19	4	29	4	29
5	Boutin.	12	2	11	47	48	59	48	59
6	Laigle.	1	1	1	4	16	8	15	4
7	Maillet.	2	1	2	9	13	25	16	4
8	Chalot.	7	3	3	3	15	98	73	20
9	Pallo.	1	12	1	1	4	46	14	43
10	Groleau.	1	4	1	17	4	19	4	19
PORCS.									
CHARCUTIERS.									
MM.									
1	Dutour.	17	3	17	3	17	3	17	3
2	Raineau.	4	8	4	8	4	8	4	8
3	Baudoin.	15	9	15	9	15	9	15	9
4	Brinet.	2	5	2	5	2	5	2	5
5	Vilgrain.	8	3	8	3	8	3	8	3
6	Sanson.	5	6	5	6	5	6	5	6
7	Sève.	9	1	9	1	9	1	9	1
8	Moreau.	8	9	8	9	8	9	8	9
9	Cornilleau.	4	3	4	3	4	3	4	3
10	Rousse.	3	5	3	5	3	5	3	5
11	Cupit.	3	3	3	3	3	3	3	3
12	Biéumont-J.	4	4	4	4	4	4	4	4

Faits divers.

LE VIN FALSIFIÉ. — On lit dans la *Gazette de Lorraine* :

« Dans son audience d'hier, la chambre correctionnelle du tribunal régional de Metz, a rendu, entre autres, un jugement prononçant la saisie de deux tonneaux de vin falsifié, que le sieur Colon-Bernardi, marchand de vin dans une petite localité du Midi de la France, avait expédiés à Thionville, à destination de Kédange. »

« L'analyse faite par l'expert avait fait connaître que le prétendu vin n'était qu'un mélange d'eau, d'alcool, d'un peu de vin naturel, de raisins de Corinthe et d'extrait d'eau de myrtilles. »

On écrit de Saint-Domingue aux journaux de New-York que le célèbre dompteur de lions Elijah Lengel, de Philadelphie, a été mis en pièces par un tigre.

Vers onze heures du soir, Lengel, qui depuis plusieurs années faisait partie du cirque Courtney, était entré dans la cage des tigres ; il avait presque terminé ses exercices et se disposait à sortir, lorsqu'il fit un faux pas ; un des tigres s'élança aussitôt sur lui en rugissant, le mordit au cou, et, en moins de cinq minutes, le déchira de la tête aux pieds.

Le corps du malheureux dompteur n'était plus qu'une masse de chair et d'os broyés par la bête féroce lorsqu'on vint à son secours.

Le cirque était rempli de spectateurs ; quelques-uns de ces derniers, qui avaient des revolvers, tirèrent sur le tigre et réussirent à le tuer, ce qui permit aux gardiens de retirer le corps de Lengel par dessous la trappe de la cage.

A ce moment, l'autre tigre, devenu subitement furieux, se précipita sur celui qui venait d'être tué à coups de revolver, et le déchira avec ses dents et ses griffes.

L'horreur de cette scène était telle que la plupart des spectateurs s'enfuirent épouvantés.

Bibliographie.

L'Expulsion des Congrégations dans l'Ouest, par M. Emile Pingault, rédacteur au *Journal de Maine-et-Loire*. Un vol., 2 fr. 50.

Nous lisons dans la *Gazette de Châteaugontier* :

« L'œuvre d'arbitraire et d'iniquité commise par les exécuteurs des odieux décrets du 29 mars a été déjà flétrie comme elle le méritait. Bien des voix éloqu岸tes se sont élevées pour protester, au nom des droits éternels et imprescriptibles de la conscience indignée, contre cette violation abominable du domicile, de la propriété et de la liberté des citoyens français, frappés dans ce qu'il y a de plus cher et de plus sacré. Mais il fallait que les noms des abominables sectaires qui ont pris part à ces œuvres néfastes fussent cloués par une main vengeresse au pilori national ! »

« Un jeune écrivain de talent, M. Emile Pingault, rédacteur au *Journal de Maine-et-Loire*, où il tient haut et ferme le drapeau de la cause conservatrice, s'est dévoué à cette noble tâche. Il vient de faire paraître, sous le titre d'« EXPULSION DES CONGRÉGATIONS DANS L'OUEST », une excellente brochure que nous recommandons en toute confiance aux lecteurs de la *Gazette de Châteaugontier*. »

« Ce livre, l'auteur le dit lui-même, n'est pas un pamphlet. C'est un ouvrage où figurent in extenso les procès-verbaux officiels, dont nul n'oserait récuser le témoignage authentique. Il est complété par les extraits des journaux conservateurs qui ont retracé les péripéties douloureuses de ces journées lamentables inscrites au livre de deuil de l'histoire en caractères ineffaçables. »

« Cet ouvrage mérite d'être lu et conservé par tous ceux qui, au milieu des troubles de l'heure présente, ont gardé intact dans leurs cœurs le culte des deux plus grandes choses que nous puissions aimer : la Religion et la Liberté ! »

CONSEILS ET RECETTES.

Moyen d'enlever aux choux leur mauvaise odeur. — Beaucoup de personnes, dont l'estomac délicat ne peut supporter l'acreté des choux, seront heureuses de connaître un moyen d'adoucir le goût de ces légumes et de les rendre supportables pour les estomacs les plus rétifs.

Ce moyen, bien simple, consiste à mettre avec les choux, pendant tout le temps de leur cuisson, un nouet de linge contenant un morceau de mie de pain.

La cuisson terminée, on enlève la mie de pain, qui a absorbé toute l'acreté et le mauvais goût des choux, ainsi qu'il est aisé de le constater par l'odeur fétide qui s'en dégage.

Cela fait, on assaisonne les choux, qui sont devenus agréables au goût et à l'odorat.

On emploie un procédé à peu près identique pour enlever tout inconvénient aux graisses et aux beurres fondus rancis. Il suffit de les remettre sur le feu et de leur faire prendre un bouillon en y mettant un morceau de pain rôti.

Le pain enlève et conserve toute la rancidité, et la graisse ou le beurre reprend sa valeur première. (*Journal des Campagnes.*)

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dacheres. — Théâtres, par Damon. — Le cardinal Newman, par R. Bryon. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Un départ d'émigrants, à Southampton, par R. Bryon. — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie*, par Henri Rivière (suite). — Bulletin financier, par Plotus. — Causerie de la ménagère, par Marceline. — Courrier des Modes, par M^{lle} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Monnaie de Moine, tableau de M. F. Miralles. — S. Em. le cardinal Newman. — La saison des neiges. — *Retraite de Russie*, tableau de M. L. J. Pott. — *Souvenirs de la Nouvelle-Calédonie* (six gravures). — Un départ d'émigrants, à Southampton. — Janot. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 11 fr. 50 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.

On lit dans le *Messenger de Paris* :

« Ce matin, le Président du Conseil d'administration de la Banque hypothécaire a convoqué les membres du Conseil en une réunion extraordinaire, et leur a soumis les propositions que le gouverneur du Crédit foncier de France lui avait communiquées touchant un projet de fusion des deux établissements. »

« Le Conseil de la Banque hypothécaire a décidé, à l'unanimité, qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à ces propositions. »

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Emission d'Obligations communales 4 0/0.

En représentation des prêts qu'il consent aux villes, aux communes et aux départements, le Crédit Foncier de France délivre des Obligations communales 4 0/0 de 100 francs et de 500 francs, au porteur ou nominatives.

Ces obligations sont émises au pair, soit au prix de 100 francs pour les obligations d'une valeur de 100 francs, soit au prix de 500 francs pour les obligations d'une valeur de 500 francs. Elles sont remboursables aux mêmes prix, en 60 ans au plus tard, par voie de tirages au sort qui auront lieu les 5 février et 5 août de chaque année.

Les intérêts sont payables : à Paris, au Crédit Foncier ; dans les départements, aux Trésoreries générales et aux Recettes particulières, semestriellement les 1^{er} avril et 1^{er} octobre sur les titres de 500 francs et annuellement le 1^{er} avril sur les titres de 100 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

LA MAISON A. LAN ET C^{ie}

Banquiers,

18, rue Beaurepaire, à Saumur.

Délivre dès à présent et jusqu'au moment de la vente publique indiquée pour la fin du mois des actions irréductibles de la société du Canal de Pierrelatte.

Les actions du Canal de Pierrelatte jouissent de la garantie de l'Etat à 4 fr. 65 pour cent.

Les documents complets seront envoyés gratuitement à toute personne qui en fera la demande.

LA DENTELLIÈRE

C^{ie} anonyme pour la Fabrication mécanique

DE LA

DENTELLE VRAIE

40, Rue Laffitte, 40, PARIS

Où l'on peut demander des échantillons

On voit fonctionner les métiers les Mardis, Jedis et Samedis, de 2 à 4 heures, à l'atelier, 189, rue St-Maur, à Paris.

Marché de Saumur du 29 janvier.

Blé semence (Ph ^e)	—	Huile de noix	50	110	—	
Blé nour. (Ph ^e)	21	50	Huile de chene	50	—	
Froment (Ph ^e) 77	21	50	Graine trèfle	50	55	
Halle moy ^e	21	49	— luzerne	50	60	
Seigle	75	15	Foin (dr. c.)	780	90	
Orges	65	12	20	Luzerne	780	90
Avoine, bar.	50	10	25	Paille	780	50
Fèves	75	15	—	Amandes	50	—
Pois blancs . . .	80	82	—	Cire jaune	50	190
— rouges	80	26	—	Chauvres 1 ^{re}	—	—
Colza	65	—	—	qualité (52k.500)	44	—
Chenevis	50	13	—	—	40	—
Farine, culas.	157	58	—	—	37	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880, 1 ^{re} qualité	225 à 250
Id., 1880, 2 ^e id.	150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880, 1 ^{re} id.	115 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	105 à »
Saint-Léger et environs 1880, 1 ^{re} id.	120 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880, 1 ^{re} id.	100 à »
Id., 1880, 2 ^e id.	95 à »
La Vienne, 1880,	90 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souza y et environs, 1880	» à »
Id., 1880	» à »
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité » à »
Id., 1880	2 ^e id. » à »
Id., 1880	1 ^{re} id. » à »
Id., 1880	2 ^e id. » à »
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Varrains, 1880	2 ^e id. 140 à »
Bourgeuil, 1880	1 ^{re} qualité 160 à »
Id., 1880	2 ^e id. 150 à »
Id., 1880	1 ^{re} id. » à »
Id., 1880	2 ^e id. » à »
Restigné 1880	150 à »
Id., 1880	» à »
Chinon, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Id., 1880	2 ^e id. 140 à »
Id., 1880	1 ^{re} id. » à »
Id., 1880	2 ^e id. » à »

**PURIFIEZ LE SANG
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES**

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des en-

fants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalesscière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalesscière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalesscière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalesscière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuraison prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.

N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la

faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalesscière.

Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.				
8 15 —				11 h. 55 matin.	
11 25 —	7 40 soir.				
1 17 soir.	4 51 —			9 10 soir.	
4 55 —					
7 50 —	11 48 —				

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.				
8 35 —	5 17 soir.			9 h. 53 matin.	
12 15 soir.	3 50 —			6 30 soir.	
6 45 —	10 47 —			4 28 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1^{er} FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84 05	»	» 25	Crédit Foncier colonial	420	»	»	C. gén. Transatlantique	563 75	»	2 50
8 % amortissable	85 70	»	» 10	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1563	»	»	Canal de Suez	1492 50	27 50	»
4 1/2 %	116 50	»	» 25	Obligations foncières 1877	356 75	»	»	Société autrichienne	598 75	3 75	»
5 %	119 35	»	»	Obligations communales 1879	462	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510	»	»	Obliq. foncières 1879 3 %	459	»	2 50	Est	389	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	512 50	2 50	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	5	»	Midi	388 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	»	»	Crédit mobilier	670	11 25	»	Nord	392 25	»	»
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	505	»	5	Crédit Foncier d'Autriche	835	1	»	Orléans	390 50	»	»
— 1865, 4 %	526	»	»	Est	770	»	3 75	Ouest	389	»	»
— 1869, 3 %	403 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1562 50	2 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388 75	»	»
— 1871, 3 %	395	»	»	Midi	1155	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	391	»	»
— 1875, 4 %	518	»	»	Nord	1740	»	2 50	Paris-Bourbonnais	390	»	»
— 1876, 4 %	518	»	»	Orléans	1335	»	»	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3810	10	»	Compagnie parisienne du Gaz	1600	15	»				
Comptoir d'escompte	1035	5	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir.	
3 — 32 — — express.	
7 — 15 — — omnibus.	
10 — 37 — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — —	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, et de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé.

VENTE DE BIENS DE MINEURS

A VENDRE

EN SIX LOTS.

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Cyr-en-Bourg et de Chacé.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé, le dimanche vingt-sept février mil huit cent quatre-vingt-un, heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête, du tribunal civil de première instance de Saumur, en date du quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, homologuant une délibération du conseil de famille des mineurs Eugène et Maximilien Desmans, en date du trente novembre mil huit cent quatre-vingt, prise sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Montreuil-Bellay, enregistré.

A la requête de M. Joseph Foucher, carrier à Chacé, agissant en qualité de tuteur datif des mineurs Eugène et Maximilien Desmans, sus-nommés, issus du mariage des sieur Eugène Desmans et dame Louise Foucher, décédés.

Ayant pour avoué constitué M^e V. Le Ray ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de : M. François Thibault, carrier à Chacé, en sa qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs ;

DÉSIGNATION.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

1^{er} LOT.

Une habitation en roc, située à Saumoussay, commune de Saint-Cyr-en-bourg, au lieu dit la Baratterie, se composant de deux chambres à cheminée, d'une cave à la suite des chambres, d'une boulangerie commune, d'une cour et d'un puits communs, et d'un jardin d'une superficie

de dix ares environ, joignant au midi les héritiers Leger, au couchant un passage commun au sieur Chartrain et autres, au nord la veuve Sapineau, au levant le rocher de Saumoussay. Mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 fr.

2^e LOT.

Un are trente centiares de vigne, situés à la Butte, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au midi le sieur Chartrain, au couchant les héritiers Leger, au nord le sieur Buleau, au levant un inconnu. Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 »

3^e LOT.

Un are trente centiares de vigne, situés au même lieu, joignant au levant et au couchant les héritiers Leger, au nord le sieur Buleau, Eugène. Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 »

4^e LOT.

Cinq ares cinquante centiares de terre, situés à la Jallelle, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, joignant au levant le chemin, au midi le sieur Victor, au couchant Chartrain, au nord le chemin. Mise à prix, cent quarante francs, ci..... 140 »

Commune de Chacé.

5^e LOT.

Un are seize centiares de marais, situés au Pas-des-Chevaux, commune de Chacé, joignant au levant le sieur Lequipé, au midi et au nord les héritiers Leger, au couchant le sieur Lecève. Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 »

6^e LOT.

Un are seize centiares de marais, situés au même lieu, joignant au levant le sieur Lequipé, au midi le sieur Buzard, au couchant le sieur Lecève, au nord les héritiers Leger. Mise à prix, quarante francs, ci..... 40 »

Total des mises à prix : huit cents francs, ci..... 800 »

S'adresser, pour tous renseignements : 1^o A M^e V. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, poursuivant la vente ; 2^o A M^e LECOMPTÉ, notaire à Brézé, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné. Saumur, le trente-un janvier mil huit cent quatre-vingt-un.

V. LE RAY.

Enregistré à Saumur, le janvier mil huit cent quatre-vingt-un, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (70) Signé : L. PALUSTRE.

Tribunal de commerce de Saumur.

DÉCLARATION DE FAILLITE.

Par jugement, en date du 31 janvier 1881, la dame veuve Poineau-Brouilly, marchande de chaussures, demeurant à Vihiers, a été déclarée en état de faillite.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au 27 janvier 1881.

Juge-commissaire : M. Coutard, Eugène. Syndic provisoire : M. Doussain. Le greffier du tribunal, L. BONNEAU. (71)

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE RIBAUT.

Par jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 31 janvier 1881, M. Doussain, Gustave-Philippe, expert-comptable à Saumur, a été maintenu seul syndic de la faillite de la dame veuve Ribaut, marchande revendeuse à Saumur. Le greffier, L. BONNEAU. (72)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

Les créanciers de la faillite du sieur Gratien, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, sont invités à se réunir, le vendredi 4 février 1881, à deux heures du soir, dans la salle des faillites du tribunal de commerce, sise au Palais-de-Justice, à Saumur, pour délibérer sur la demande formée par le failli de continuer l'exploitation de son commerce, sous la surveillance du syndic. Le greffier, L. BONNEAU. (73)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Sise à Saumur, rue de Bordeaux, n° 68.

Avec cour, jardin, écurie et remise.

S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (41)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A CÉDER

FONDS DE BOULANGERIE

A SAUMUR

Quarante ans de clientèle.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

UN JEUNE HOMME, au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n° 6 et 8.

Actuellement occupée par M. Courcelle-Halbert, boulanger.

Pour plus de renseignements, voir les placards apposés.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire. (40)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'ancienne Messagerie.

Comprenant, au rez-de-chaussée, salle à manger donnant sur le jardin, cuisine à côté; six chambres au premier et au second; grenier, cave et servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Si vous voulez que vos matelas soient bien refaits, adressez-vous au matelassier, rue du Pres-soir-Saint-Antoine, n° 5; il se rend à domicile, en ville et à la campagne. PRIX MODÉRÉS.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.

Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

1 FRANC par AN 103,000 Abonnés 52 NUMÉROS

Le Moniteur

Des Valeurs à Lots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 30,000,000 de fr.

Abonnements dans tous les Bureaux de Poste : UN FRANC PAR AN, et à Paris, 17, rue de Londres.

Saumur, imprimerie P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le